



**NAMUR
CAPITALE**

DAU | Département
Aménagement
Urbain



Wallonie

Informations notariales

Les Viviers - Immobilière
chaussée de Marche , 398
5100 Jambes

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le **15 AVR. 2026**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 24-03-26

V/réf. : /

Référence dossier : Notaires/41631/2026

Votre correspondant·e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent·e traitant·e délégué·e


N. GODART

Pour la Bourgmestre ff,
Par délégation,
L'Echevine,


St. SCAILQUIN

1) Bien situé à NAMUR, Rue Basse Marcelle n°8, paraissant cadastré section C n°1319B et appartenant à
 - Date de construction : 2011 - Statut
 urbanistique du bien : Immeuble à appartements.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique"
 - en "Zone de services publics et d'équipements communautaires, Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
21-10-10	Déclaration environnementale : Cabine haute tension équipée d'une transformateur de 250 kVA
13-02-19	Déclaration environnementale : Cabine électrique de transformation
23-11-04	Permis unique : Refus - Immeuble rue de la Besace
31-01-06	Construction d'un immeuble à appartements avec rez-commercial
30-06-09	Construction d'un immeuble et d'un parking
29-10-15	Création d'une fresque murale

- Le bien est situé en "Classe A+ minimum 45 log/h, Zone de services publics et d'équipements communautaires" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est situé en zone protégée en matière d'urbanisme.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Le bien est repris dans le périmètre du Centre Ancien protégé (Arrêté du 28/03/1995 Arrêté du 30/08/2006)

Voirie et axe : Cour Baduelle - Piétonnier.

GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue.